



AG2R LA MONDIALE

Gestion d'actifs

Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public

Fonds investis en obligations

Version du 08/01/2019



Table des matières

1.	Liste des fonds concernés par ce Code de transparence.....	4
2.	Données générales sur la société de gestion	4
2.1.	Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.....	4
2.2.	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	4
2.3.	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ? 4	
2.4.	Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	5
2.5.	Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	5
2.6.	Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion.....	6
2.7.	Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?	6
3.	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence	8
3.1.	Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?	8
3.2.	Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?	8
3.3.	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	9
3.4.	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?.....	11
3.5.	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?	13
3.6.	À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?.....	14
4.	Processus de gestion	14
4.1.	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	15
4.2.	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?.....	16
4.3.	Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?.....	16



4.4.	Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?.....	16
4.5.	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	16
4.6.	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	17
4.7.	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?.....	17
4.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	17
5.	Contrôles ESG	18
5.1.	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	18
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	19
6.1.	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	19
6.2.	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	19
6.3.	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?.....	19
6.4.	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	21



1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

Nom du Fonds	Stratégie dominante complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fond	Encours du fonds au 31/12/18	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
ALM crédit euro ISR	Best-in-class	Obligations et autres titres de créances	Armement Tabac Charbon	1 004 M€	Label ISR	Site internet
ALM oblig euro ISR	Best-in-class	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	Armement Tabac Charbon	204 M€	–	Site internet
ALM souverain Euro ISR	Best-in-class	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	Armement Tabac Charbon	6 016 M€	–	

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est la société de gestion d'AG2R LA MONDIALE. Son siège social est situé au 155 rue de Bercy, 75012 Paris.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS (www.ag2rlamondiale-ga.fr).

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

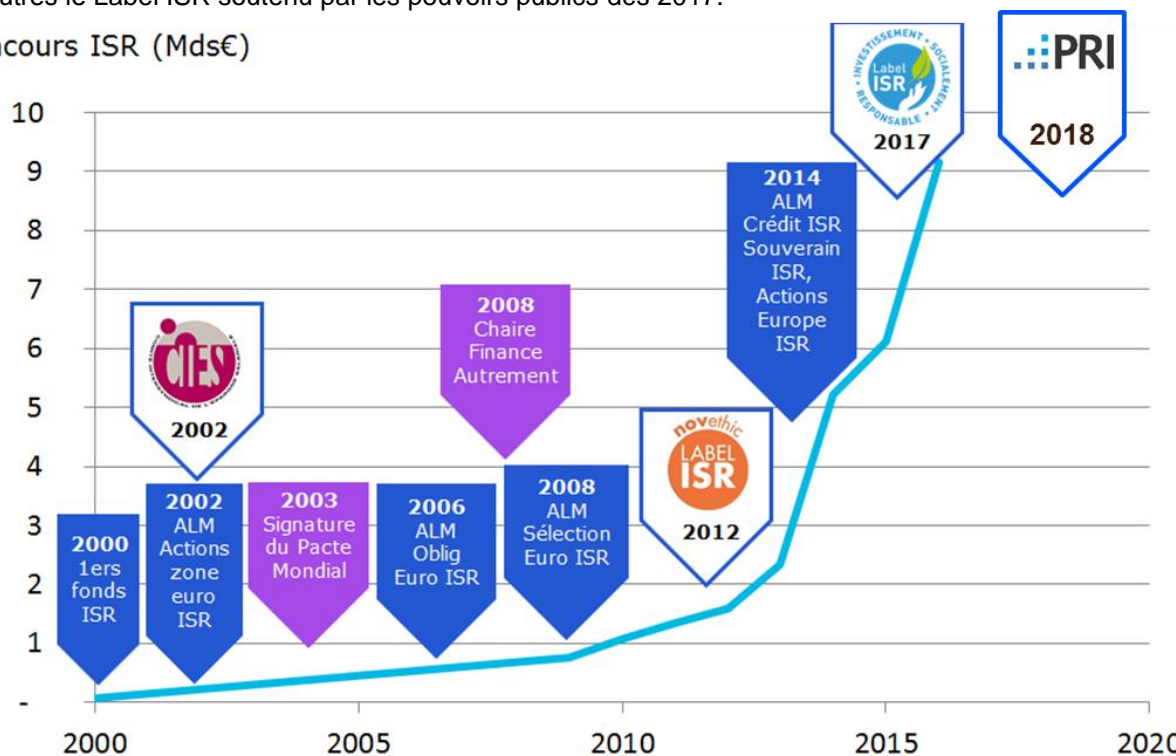
Dans la continuité de la démarche RSE d'AG2R LA MONDIALE, la démarche ISR de sa société de gestion d'actifs a pour objectif de prendre en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les investissements.

Le groupe a créé ses premiers fonds ISR en 2000 et a construit progressivement une expérience robuste en développant sa méthodologie Best-in-class, créant au fil du temps les fonds composant sa gamme



actuelle et développant ses encours. Certains fonds ont obtenu les labels de Novethic dès 2012 et d'autres le Label ISR soutenu par les pouvoirs publics dès 2017.

Encours ISR (Mds€)



Cette démarche est détaillée dans le rapport d'Investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs (<http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nous-connaître/publications--actualités.html>).

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Cette démarche est formalisée dans :

- les Principes et objectifs d'investissement responsable du Groupe ;
- le rapport rédigé en application de l'article 173-VI de la Loi de Transition Energétique ;
- la politique d'engagement actionnarial (vote et dialogue).

Ces trois documents sont accessibles sur le site internet de la société de gestion : <http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nous-connaître/publications--actualités.html>

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est convaincue de l'apport positif de l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à la construction de portefeuille. Elle permet l'identification d'opportunités d'investissement et la détection de risques.

La politique, les pratiques et les résultats des entreprises sur les enjeux environnementaux sociaux et de gouvernance sont étudiés selon leur importance pour le secteur auquel ils appartiennent. Sont pris en



compte aussi bien les documents publiés par les entreprises que les controverses diffusées par des ONG ou des médias.

La vulnérabilité ou à contrario le positionnement avantageux des entreprises vis à vis de la transition énergétique est étudié à l'aide des données fournies par Carbone 4 Finance. Cette information est intégrée lors des nouvelles mises à jour sectorielles lorsque pertinent (secteurs à forts enjeux avec une couverture exhaustive).

Des indicateurs mesurant la performance des fonds sont donnés dans le Rapport 173 des fonds disponibles (pour les fonds y étant soumis). Ils sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <http://www.ag2ramondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html>

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

5 équipes et un comité sont impliqués dans l'activité d'investissement responsable :

- Comité d'Investissement Responsable (composé de représentants des équipes listées ci-dessous)
- Analyse ISR
- Gestion Action
- Gestion Taux
- Equipes commerciales
- Conformité et contrôle Interne

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS dispose d'une équipe ISR composée de 4 gérants spécialistes et 3 analystes ESG évaluant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui s'appuie notamment sur les travaux d'agences spécialisées.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

- AG2R LA MONDIALE adhère aux Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)
- Philippe DUTERTRE, membre du directoire d'AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs, est membre du Conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)
- AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs est membre du Comité technique Investissement responsable de l'Association Française de Gestion financière

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de la société de gestion sont de 10 milliards d'euros au 31/11/2018.



2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les encours ISR représentent 40% des encours de la société de gestion.

2.10. Quels sont les fonds ISR, ouverts au public, gérés par la société de gestion ?

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS propose 6 fonds ISR ouverts au public :

- 3 fonds actions :
 - ALM ACTIONS ZONE EURO ISR
 - ALM ACTIONS EUROPE ISR
 - ALM SELECTION ISR
- 2 fonds obligataires :
 - ALM CREDIT EURO ISR
 - ALM OBLIG EURO ISR
 - ALM SOUVERAINS EURO ISR



3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Les portefeuilles ISR d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sont investis dans les entreprises et entités publiques prenant le mieux en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de leur secteur d'activité. Cette information est synthétisée dans la note ESG globale des entreprises et dans leur classement au sein de leur secteur d'activité.

De plus, la société exclue :

- les entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et armes chimiques) ;
- les entreprises du secteur du tabac ;
- les producteurs d'électricité consommant plus de 30% de charbon ou développant de nouvelles capacités de production basées sur le charbon.

En cohérence avec l'adhésion d'AG2R LA MONDIALE au Pacte Mondial des Nations Unies (<http://www.un.org/fr/globalcompact/index.shtml>), AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS applique à ses fonds ISR des critères ESG fondés sur ses 10 principes. Ainsi, les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à un ou plusieurs principes feront l'objet d'une mise sous surveillance pouvant conduire à l'exclusion de la « sélection ISR ». Les titres des entreprises sous surveillance ne peuvent pas être achetés par les portefeuilles ISR et ceux des entreprises exclues doivent être cédés dans les 3 mois. Le statut « sous surveillance » ne peut être conservé plus de 6 mois, délai au terme duquel une décision doit être prise.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Moyens internes

La société de gestion s'appuie sur l'équipe de 3 analystes ESG de la Direction des investissements et du financement du groupe AG2R LA MONDIALE.

La mission de cette équipe est d'identifier les enjeux ESG propres à chacun des secteurs d'activité et d'évaluer les entreprises et les émetteurs publics de l'univers d'investissement sous un angle extra financier. Elle base ses travaux sur les recherches académiques, les publications des organismes publics nationaux ou internationaux, les informations communiquées par les entreprises, les ONG et les médias.

La société de gestion dispose d'un outil informatique propriétaire lui permettant :

- de gérer les données (fournies par les prestataires listés dans le paragraphe suivant ou collectées par l'équipe dans le cadre de la veille et des rencontres avec les émetteurs)
- de réaliser les évaluations d'entreprise
- d'effectuer des évaluations de portefeuille

Moyens externes



AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS s'appuie sur des acteurs spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ISR : VigeoEiris, Oekom et Sustainalytics pour l'analyse ESG, Carbone 4 pour la transition énergétique, Proxinvest et ISS pour l'analyse des résolutions en assemblée générale.

Fournisseur	Nature des données	Périmètre	Site internet
VigeoEiris	Environnement Social Gouvernance	Entreprises et Etats	http://www.vigeo-eiris.com/fr/
ISS-Oekom	Environnement Social Gouvernance	Entreprises	https://www.issgovernance.com/esg/
Sustainalytics	Environnement Social Gouvernance	Entreprises	http://www.sustainalytics.com/esg-research-ratings/
Carbone 4 Finance	Environnement : risque de transition énergétique	Entreprises et Etats	http://www.carbone4.com/secteurs/finance/
Proxinvest	Gouvernance : conseils d'administration et résolutions en assemblée générale d'actionnaires	Entreprises	http://www.proxinvest.fr/
ISS	Gouvernance : conseils d'administration et résolutions en assemblée générale d'actionnaires	Entreprises	https://www.issgovernance.com/

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS se nourrit également des travaux des bureaux de recherche ESG de ses intermédiaires financiers.



3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

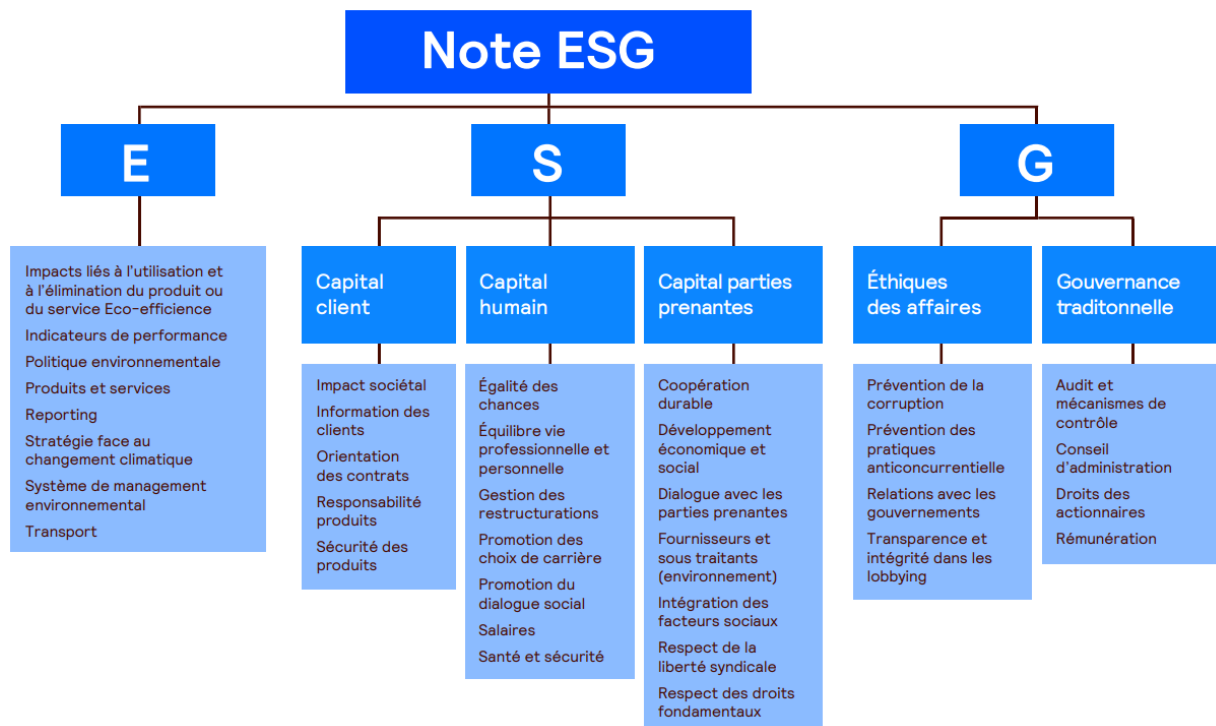
L'analyse ESG d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS repose sur des critères qui varient suivant les types d'acteurs présents au sein de son univers d'investissement : privés, d'une part, souverains, parapublics ou supranationaux d'autre part.

Certains titres émis par ces acteurs, comme les obligations fléchées vers des projets à objectif social et/ou environnemental (voir l'encadré de la page suivante), relèvent d'un cadre analytique spécifique.

Entreprises privées

Les critères d'analyse des entreprises visent à évaluer la politique, la mise en œuvre opérationnelle et les résultats obtenus sur les enjeux environnement et sociaux propres à chaque secteur d'activité ainsi que la qualité de la gouvernance.

Les entreprises sont évaluées sur 35 critères :



Ces critères sont pondérés selon leur importance pour le secteur d'activité, par exemple :



Secteurs	Principaux enjeux ESG	Pondération
Electricité	Source d'énergie utilisée pour produire l'électricité Offre à destination des populations ayant des difficultés d'accès au réseau électrique	Environnement : 30% Social : 40% Gouvernance : 30%
Aerospace et défense	Emissions sonores et de gaz à effet de serre des avions Gestion des restructurations	Environnement : 30% Social : 45% Gouvernance : 25%
Automobile	Emissions de gaz à effet de serre et de particules fines des véhicules Gestion des restructurations et des délocalisations Santé sécurité des ouvriers Sécurité des produits	Environnement : 40% Social : 35% Gouvernance : 25%

Afin de compléter les informations issues des déclarations des entreprises, les controverses dont elles peuvent faire l'objet sont étudiées avec attention. Ce travail s'appuie, notamment, sur des données fournies par Sustainalytics.

Les émissions fléchées vers des projets environnementaux et sociaux

Les obligations fléchées vers des projets à impact environnemental (1) ou social (2) positif (« Green Bonds », « Social Bonds ») sont émises par des entreprises, des organisations internationales ou des collectivités locales. Leur évaluation repose sur la responsabilité ESG de l'émetteur, l'objet du financement et le suivi des projets financés.

(1) Activités « vertes » :

- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique (dont les bâtiments efficaces)
- Gestion durable des déchets
- Utilisation durable des sols
- Conservation de la biodiversité
- Transport propre
- Gestion durable de l'eau
- Adaptation au changement climatique

(2) Activités à impact social positif :

- Renforcement de la cohésion sociale des territoires
- Programmes d'actions en faveur des populations vulnérables
- Logement social
- Soutien aux PME et à l'innovation

Émetteurs souverains, organismes publics, parapublics et supranationaux

L'analyse ESG des Etats et émetteurs assimilables met l'accent sur les enjeux suivants :

- En matière environnementale, sur leur engagement en matière de lutte contre le changement climatique,
- En matière sociale, sur leur politique en faveur de l'éducation et de la santé,
- En matière de gouvernance, sur la stabilité économique et politique et l'intégrité des institutions publiques et privées.



Sélections de fonds ISR externes

Dans le cadre des fonds de fonds ISR, sont évalués :

- les moyens dédiés à l'analyse ISR par la société de gestion externe en charge du fonds dans lequel l'OPC d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est appelé à investir ;
- la qualité et la sélectivité de la méthodologie ;
- la culture ISR de l'équipe de gestion et
- la qualité du reporting ISR.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Stratégie face au changement climatique

Cet indicateur évalue plusieurs dimensions de la relation de l'entreprise au changement climatique.

- en premier lieu l'acceptation : de l'information scientifique relative au changement climatique, de la coresponsabilité de la société et de la nécessité d'agir ;
- ensuite la définition claire des responsabilités au sein de l'entreprise sur ce sujet : une personne ou comité en charge du changement climatique avec un positionnement hiérarchique élevé ;



- également la mesure et la publication de données pertinentes sur les gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, SF₆ ...);
- encore, l'existence d'objectifs et de plans d'action avec des objectifs quantitatifs accompagnés de points de repère, mais aussi de mesures concrètes et détaillées et de plans d'action pour réduire les émissions;
- enfin, la transparence sur l'exposition aux risques et la stratégie d'adaptation ou d'atténuation : acceptation, enregistrement et quantification des risques de l'entreprises liés au changement climatique (physique, réglementaire, marché, coût et juridique).

Risque de transition

La vulnérabilité ou à contrario le positionnement avantageux des entreprises vis à vis de la transition énergétique fait l'objet d'une évaluation spécifique. Cette évaluation approfondie est réalisée pour les entreprises appartenant à des secteurs à forts enjeux (énergie, solutions d'efficacité énergétique, secteurs industriels intenses en émissions de gaz à effet de serre et immobilier). Pour cette évaluation sectorielle, sont prises en compte les émissions de gaz à effet de serre induites, évitées et la stratégie à long terme de l'entreprise et des critères sectoriels spécifiques.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Entreprises

Les entreprises sont évaluées, à partir des données communiquées par les agences d'analyse ESG complétées par les analystes d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

L'équipe d'analyse ESG sélectionne et pondère les indicateurs selon la disponibilité des données et leur pertinence pour chaque secteur d'activité (par exemple, pour le secteur des Médias, l'évaluation de la qualité du reporting environnemental n'a pas été retenue comme critère pertinent, il est donc pondéré à 0). L'évaluation des entreprises est réalisée avec Ethis Screening®, une interface propriétaire qui centralise et traite les données ESG. Cet outil met en relation les pondérations sectorielles et les notes obtenues par chaque émetteur pour attribuer 4 notes principales aux émetteurs : « E », « S », « G » et « ESG » (échelle de 0 à 100).

Le seuil d'éligibilité varie selon l'appréciation, par l'équipe d'analyse ESG, des activités des entreprises vis-à-vis des objectifs de développement durable de l'ONU. Par exemple, pour le secteur du tabac, aucune entreprise n'est éligible. Au contraire, pour le secteur des énergies renouvelables, tous les émetteurs sont sélectionnés. L'appréciation est formalisée dans les analyses ESG sectorielles mises à disposition de l'ensemble des acteurs concernés (gérants et membres du Comité d'investissement responsable).

Emetteurs souverains, organismes publics, parapublics et supranationaux

Les 20 critères d'évaluation des émetteurs souverains sont équipondérés. Ainsi, les piliers « Social » et « Gouvernance » représentent 80% de la note de chaque Etat.

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS utilise sur ce périmètre des données issues de VigeoEiris.

Les organismes publics, parapublics et supranationaux sont évalués le cas échéant sur la base des notes communiquées par les agences. Certaines collectivités locales, institutions ou banques de développement dépendant d'un Etat peuvent se voir attribuer la note de ce dernier.



3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Entreprises

Les enjeux ESG spécifiques à chaque secteur d'activité, les critères pris en compte, l'évaluation des émetteurs et la sélection ISR font l'objet d'une revue au moins tous les 18 mois.

Les entreprises peuvent être placées sous surveillance en cas de controverses importante dont l'évaluation nécessite plus d'éléments. L'évaluation ESG est alors suspendue et aucun titre nouveau ne peut être acquis. Ce statut peut être conservé au maximum pendant 6 mois.

Etats, émetteurs publics, parapublics et supranationaux

L'évaluation des émetteurs publics et assimilés entrant dans le champ de l'univers d'investissement des fonds qui relèvent de ce code de transparence est mise à jour annuellement.



4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les fonds ISR ne peuvent investir que dans des entreprises appartenant à la sélection ISR, composée des entreprises les plus performantes sur les enjeux propres à chaque secteur d'activité. Ainsi, au sein de l'univers investissable de chaque fonds, la sélection ISR est constituée :

- d'au **maximum** 60% (en nombre de valeurs) des entreprises évaluées par l'équipe d'analyse ISR au sein de la zone géographique et de la classe d'actifs pertinente pour le fonds.
- des **émissions fléchées**, vertes ou sociales, d'émetteurs n'appartenant pas à la sélection ISR, mais ayant reçu une évaluation supérieure ou égale à 50/100.
- des **Etats** dont la note ESG appartient aux trois meilleurs quartiles du classement.

Au moins 90% de l'encours du fonds doit être investis dans des émetteurs appartenant à la sélection ISR. La somme des valeurs sous surveillance et des valeurs non notées est plafonnée à 10% de l'encours du fonds et aucun titre appartenant à la catégorie « non ISR » ne peut être présent dans un fonds ISR (le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour céder les lignes).

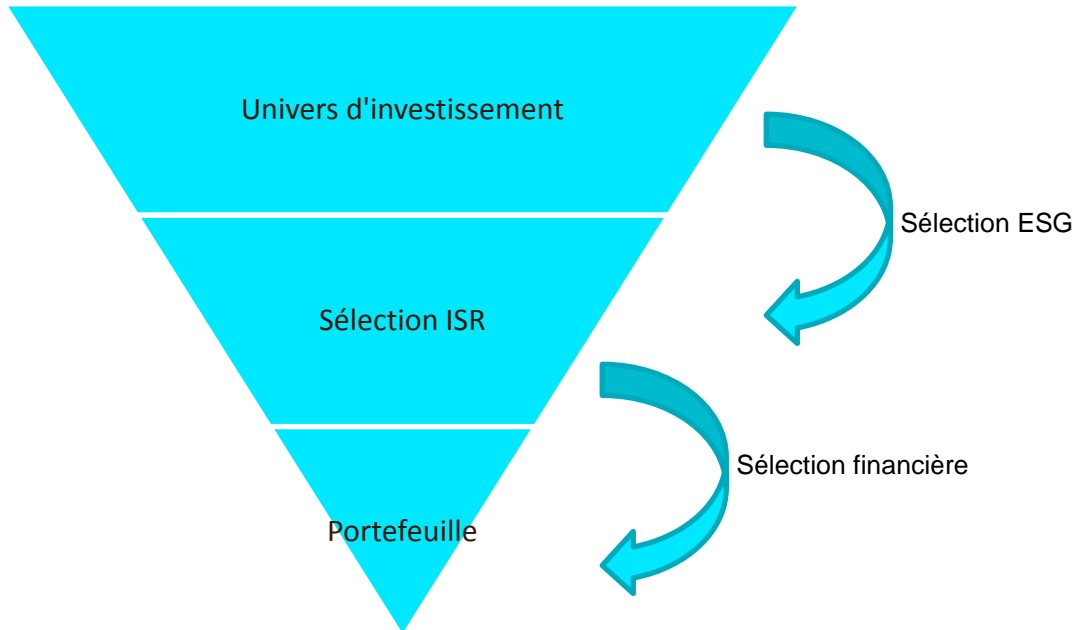
Les gérants des fonds ont accès, via l'outil Ethis Screening, aux analyses ESG des émetteurs de l'univers d'investissement qui identifient ceux appartenant à la sélection ISR. L'information sur la performance ESG des entreprises est également diffusée dans les cadres suivants :

- outil de saisie des ordres, Gaïa ;
- Comité d'Investissement Responsable (mensuel) ;
- Réunion de gestion du matin (quotidienne) ;
- Comité de conjoncture (hebdomadaire).



Schéma résumant le processus

En partant de l'univers d'investissement indiqué par les équipes de gestion, l'équipe d'analyse ESG réalise une sélection des valeurs les plus responsables qui constituent la sélection ISR. A partir de celle-ci, les gérants réalisent une sélection sur la base d'indicateurs financiers afin de constituer les portefeuilles.



4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans l'évaluation ESG des entreprises. Le poids accordé à cet enjeu varie selon les secteurs d'activité.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

La somme des valeurs sous surveillance et des valeurs non notées est plafonnée à 10% de l'encours du fonds.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Pendant les 12 derniers mois ont été mises en place des politiques d'exclusion du Tabac et des producteurs d'électricité consommant trop de charbon (cf..3.1).



4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Aucun fond ISR ne pratique le prêt / emprunt de titres. Les titres portant droits de vote en assemblée générale d'actionnaires ne sont pas prêtés pendant la période du vote.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques de couverture ou d'exposition contre les risques de taux, de change ou du marché action. Le recours aux instruments dérivés ne constitue pas une composante clef du processus d'investissement. Ainsi leur utilisation ne saurait dénaturer la qualité ESG des OPC concernés.

Les contrats à terme, options, swaps de taux et/ou de change sont négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré des pays membres de l'OCDE. S'agissant des instruments de gré à gré, le gérant doit analyser la qualité ESG des contreparties. En particulier, les contreparties éligibles à l'exécution des contrats de swap sont des établissements de crédit sélectionnés en fonction de différents critères selon une procédure mise en place par la société de gestion. Elles sont notées minimum A- ou équivalent, selon l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs. La ou les contrepartie(s) éligible(s) ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPC.

De même, le sous-jacent des produits dérivés doit être reconnu éligible sous l'angle de l'évaluation ESG. L'exposition nette résultant de l'emploi de swaps ne peut dépasser 15% de l'actif net de l'OPC. L'exposition nette résultant de l'emploi de contrats à terme ne peut dépasser 100% de l'actif net de l'OPC. Pour la gestion de taux, l'utilisation de dérivés ne répond pas à une logique d'investissement mais à un objectif technique : le portefeuille est investi en produits qui sont analysés ESG, puis les gérants utilisent des produits dérivés pour ajuster le portefeuille (soit provisoirement soit pour affiner la durée du portefeuille). Dans la mesure où il s'agit d'instruments d'ajustements financiers, les dérivés sur des marchés organisés (les contrats à terme et les options) doivent pouvoir être utilisés selon les dispositions fixées en cohérence avec la politique du fonds.

Pour la gestion actions les dérivés ne sont utilisés que dans un objectif de couverture du portefeuille en cohérence avec la politique ESG du fonds. Il ne doit pas y avoir de contradiction avec la nature ESG du fonds. Le portefeuille est toujours investi en titres évalués ESG mais la performance tient compte de la neutralisation du risque des marchés actions. La performance nette gardera un impact ESG du fait de la surpondération des titres ESG par rapport à l'indice.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds gérés par d'autres sociétés de gestion d'actifs peuvent représenter au plus 10% de l'encours.

L'univers d'investissement initial est constitué de l'ensemble des OPC déclarant appliquer une stratégie ISR et distribués comme tel et dont au moins 90% des titres répondent à une analyse ESG en s'appuyant sur différentes bases de données externes et internes. Les fonds sont ensuite classés en groupes



homogènes selon l'actif (actions, obligations, monétaires) et la zone géographique (zone euro, Europe, Monde).

La sélection d'OPC ISR externes est, obtenue par application de critères d'éligibilité définis par la gestion. Elle repose sur un premier filtre quantitatif qui permet une comparaison des OPC à partir de données statistiques sur des critères de performances et de risques. Sur la base de ces éléments, un score est attribué à chaque OPC. La seconde étape dite d'analyse qualitative permet, elle, d'appréhender au mieux, pour chaque OPC retenu, les sources de différenciation et de valeur ajoutée par rapport aux OPC concurrents. Un questionnaire comprenant un module extra-financier est ensuite envoyé aux sociétés de gestion afin de recueillir des informations complémentaires sur le processus de gestion, les équipes et les fonctions supports.

La sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence. La stratégie ISR appliquée à la sélection des titres vifs pourra différer de celle mise en place au niveau des fonds sous-jacents sélectionnés. De même, les fonds sélectionnés pourraient suivre des processus ISR variables en termes d'approches, de critères extra financiers analysés ou de techniques de gestion.

La société de gestion sélectionne principalement des approches dites Best-in-class (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur a priori), Best-in-universe (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et occasionnellement d'Exclusion (de secteurs ou de pays).

Les OPC ISR gérés par la société de gestion répondent au processus interne de sélection de titres ISR décrit ci-dessus.

Les seuils de détention sont détaillés dans les prospectus.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Afin d'assurer des contrôles de second niveau en toute autonomie, le RCCI (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne) d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est rattaché hiérarchiquement au Président du Directoire et n'a aucune mission de production. Il dispose d'une équipe de 3 personnes dédiées au contrôle de second niveau et peut s'appuyer sur l'expertise d'une fonction de contrôle des risques financiers composée de 2 personnes.

Le RCCI s'assure du respect permanent des ratios financiers et des critères ESG à l'aide de l'outil Gaïa centralisant les inventaires et les ordres passés par les gérants en temps réel. Cet outil permet de paramétrer des contrôles automatisés et des alertes bloquantes testés à chaque passage d'ordre. Ainsi, les ordres concernant des titres interdits ne pourront pas être exécutés ou des alertes non bloquantes seront générées à destination du gérant en temps réel. Le respect des critères ESG est systématiquement contrôlé par le RCCI et son équipe une fois par semaine. En cas de dépassement, le gérant et son responsable hiérarchique sont immédiatement informés et ils doivent régulariser le fonds dans les jours qui suivent. En cas de dépassement long, le sujet est analysé et arbitré lors d'un comité des risques ayant lieu tous les 2 mois. Cela peut arriver en cas de divergence d'interprétations.

Le respect des contraintes de gestion, notamment par rapport aux contraintes ESG, est un critère entrant en compte dans la rémunération variable des gérants.



6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée par la note ESG moyenne du portefeuille. Deux types de documents sont mis à la disposition des investisseurs sur le site internet d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS à l'adresse suivante : www.ag2rlamondiale-ga.fr au sein de la rubrique « Notre Offre ».

Document	Contenu	Fréquence de mise à jour
Reporting ISR*	Performance ISR globale du fonds, par exemple : <ul style="list-style-type: none">• Évolution de la note ESG pondérée du portefeuille, comparée à celle de l'indice• Répartition des valeurs en portefeuille selon leur poids et note ESG• Répartition des valeurs du portefeuille et de son benchmark par notes• Evaluation environnementale, sociale et gouvernance du fonds comparé à son indice de référence	Trimestriel
Rapports Article 173 (pour les fonds dont l'actif est supérieur à 500M€)	<u>Répartition du poids du portefeuille par décile et décile moyen pondéré</u> À partir des notes des émetteurs contenues dans la base Ethis Screening, les émetteurs d'un même secteur sont classés en déciles. Une note globale du portefeuille est calculée sur la base de ces déciles. Le taux de couverture est calculé en additionnant le poids en portefeuille de chaque émetteur ayant une note ESG. Les évaluations ESG sont disponibles pour 86% de l'encours du portefeuille et 85% de l'indice.	Annuel

* document disponible pour le fonds ALM CREDIT EURO ISR uniquement

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Pour les entreprises, des indicateurs sont publiés à titre indicatif sur des indicateurs utilisés pour l'évaluation des entreprises. Seul un indicateur fait l'objet d'un objectif précis : le taux d'entreprises ayant signé le Pacte Mondial.



Document	Contenu	Fréquence de mise à jour
Reporting ISR*	Empreinte ESG du portefeuille vis-à-vis de son indice de référence sur des indicateurs concrets en comparaison à leur indice, par exemple : <ul style="list-style-type: none">• Obligations fléchées vers des projets à impact positif• Taux d'entreprises signataires du Pacte Mondial• Part d'entreprises émettant moins de CO2 que leur secteur d'activité• Evaluation de la liberté d'association• Rémunération des dirigeants sur des critères ESG• Proportion de femmes au conseil• Encours du portefeuille en valeur de marché investi en émissions fléchées	Trimestriel
Rapports Article 173 (pour les fonds dont l'actif est supérieur à 500M€)	En plus des indicateurs mentionnés ci-dessus, dans ce rapport figurent : <ul style="list-style-type: none">• Emissions induites 1&2&3• Alignement 2°• Stratégie climat• Emissions économisées• Part verte• Part brune• Nombre d'entreprises rencontrées par industrie sur les 3 dernières années• Note gouvernance traditionnelle du portefeuille• Proportion d'entreprises concernées par des controverses de niveau 4 ou 5• Note moyenne pondérée de la poche Etats du PTF, note E, S, G et ESG de chaque Etat en portefeuille	Annuel



6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Support d'information	Contenu	Mode de diffusion	Fréquence de mise à jour
Inventaire des lignes en portefeuille	Liste des titres en portefeuille et % de l'actif	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Annuel
Prospectus	Description des fonds	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Lors d'un changement
DICI	Informations clés sur le fonds	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Lors d'un changement
Rapports annuel	Rapports sur l'exercice antérieur	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Annuel
Rapport mensuel	Rapport sur le mois antérieur	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nos-fonds.html	Mensuel
Page ISR de la société ou du fonds	Informations sur le filtre ISR, l'outil d'analyse et l'équipe	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nos-expertises/investissement-socialement-resp.html	Lors d'un changement
Politique de vote	Conditions dans lesquelles sont exercés les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (OPCVM et FIA)	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nous-connaître/publications--actualites.html	Annuel
Politique de responsabilité sociale de l'entreprise	Rapport de responsabilité sociale du groupe	https://www.ag2rlamondiale.fr/groupe/nous-connaître/rapport-d-activite-et-de-responsabilite-societale	Annuel
Principes et objectifs d'investissement responsable	Cadre général de la politique d'investisseur responsable du Groupe	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nous-connaître/publications--actualites.html	Lors d'un changement

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Le dialogue avec les émetteurs et les entreprises constitue une dimension essentielle de la démarche d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS. Source d'information et vecteur d'influence, cette dimension se traduit par de nombreuses rencontres.

A travers le dialogue, AG2R LA MONDIALE cherche à mieux comprendre comment les entreprises et les émetteurs répondent aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de leur secteur d'activité. En cela cette démarche, par la collecte d'informations contribue à l'évaluation des entreprises et des émetteurs.

Cette relation avec l'entreprise participe aussi d'une démarche d'influence, telle qu'évoquée par le FIR et l'AFG : « ...En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. »



Le dialogue avec l'entreprise peut, notamment, découler des cas suivants :

- une mise sous surveillance
- l'apparition d'une controverse,
- la détection d'un risque E, S ou G lié à une pratique ou une initiative de l'entreprise,
- une résolution en Assemblée Générale interpellant les principes de la politique de vote.

Conduit en amont d'une Assemblée Générale d'actionnaires, le dialogue contribue à un exercice éclairé des droits de vote et permet réciproquement à l'entreprise de mieux appréhender l'impact de certaines de ses initiatives ou pratiques, notamment dans les domaines relatifs à la gouvernance ou à la rémunération des dirigeants.

Les droits de vote attachés aux actions détenues par les fonds qui relèvent de ce code sont exercés conformément à la [politique de vote](#) de la société de gestion et sur la base d'une analyse des résolutions assistée par deux agences conseils (Proxinvest et ISS). Le [rapport de vote](#) est également disponible sur le site d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

La société de gestion publie les résultats de sa politique de dialogue et de vote sur son site internet : http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/files/live/sites/agicam/files/pdf/Publications_et_ISR/Rapport_Dialogue_Et_Vote_2017_ALMGA.pdf



Avertissement

Ce document original est la propriété d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, membre d'AG2R LA MONDIALE. Il ne peut être reproduit, communiqué, cédé ou publié, en totalité ou en partie sans l'autorisation d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est passible de sanction(s). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable.

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information et n'a pas pour but de fournir des recommandations d'investissement.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

Il est rappelé que la consultation des DICI est obligatoire avant toute décision d'investissement ou de désinvestissement dans un fonds. Les DICI sont disponibles sans frais auprès d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital n'est pas garanti.

La réponse aux questions du Code de transparence relève de l'unique responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.